



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	12 mai 2010
Date d'affichage	
Date de séance	20 mai 2010

L'an deux mille dix, et le jeudi vingt mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	5
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Acceptant la prise en charge de tickets pour le spectacle de Gabilou et Moeata en faveur des familles démunies de PUNAAUIA.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar		X	SALEM-STEIN MT
TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm		X	
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck	X		
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta		X	VAN BASTOLAER G.
TUMAHAI Hina		X	RICHERD-BAMBRIDGE B.
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas		X	
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles	X		
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la politique du Conseil municipal dans le domaine social ;
- VU l'avis de la commission des de l'animation et de la vie locale en date du 10 mai 2010 pour définir les actions sociales de la commune au titre de 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 20 mai 2010 ;

ADOPTÉ

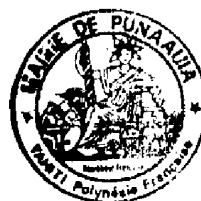
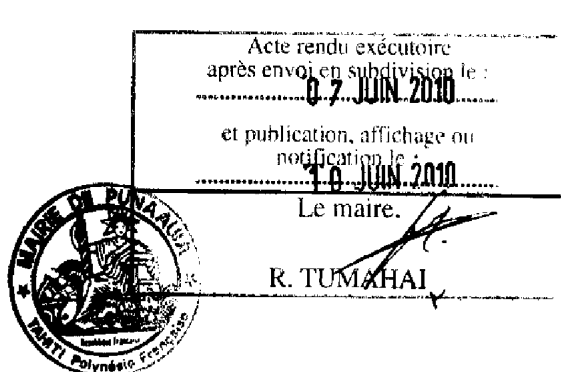
Article 1 – Est acceptée la prise en charge de tickets pour participer au spectacle de Gabilou et Moeata le samedi 29 mai 2010 à TO'ATA (PAPEETE), pour un montant de 99.000 FCP (QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE FRANCS).


Article 2 – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2010, à l'article 6714.422, section de fonctionnement.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mai 2010
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 20 mai 2010

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 70/2010 du 20 mai 2010 acceptant la prise en charge de tickets pour le spectacle de Gabilou et Moeata en faveur des familles démunies de PUNAAUIA*

AVANT-PROPOS

Lors de la commission de l'animation et de la vie locale qui s'est réunie le 10 mai dernier, les élus ont examiné les actions sociales que la commune pourrait soutenir en 2010.

Chaque année, en effet, la Commune organise des actions communales en faveur des plus démunis. Des organisations comme POLICE 2000, LES AMIS DU LIBAN, le FARE TAUHITI NUI développent tout au long de l'année des actions culturelles, sociales et éducatives conjointes avec la Commune. Ces actions sociales visent à promouvoir un environnement éducatif plus épanouissant et une meilleure chance d'intégration sociale.

Le service de la solidarité, des affaires scolaires et de la santé de la commune dont la proximité avec les familles en situation précaire permet d'identifier les quartiers prioritaires et les personnes qui bénéficieront tour à tour de ces petites opérations tout au long de l'année.

LE PROJET DE DELIBERATION

Le Maire a souhaité offrir une trentaine de places au prochain spectacle de Gabilou et de Moeata, qui se tiendra le samedi 29 mai, à des familles qui n'ont pas les moyens de profiter de spectacles de ce type. Le coût de ces places s'élève à 99.000 F CFP.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.